

Immigration—Loi

Ce projet de loi viole également nos obligations internationales quand il dit que nous allons renvoyer les gens dans leur pays d'origine, ce qui constitue la pratique insidieuse du refoulement. Cela aussi nous pouvons le changer. Il est possible de changer cela et de refaire le projet de loi.

Pour ce qui est de la confiscation des passeports par les sociétés de transport, à ma connaissance il n'y a qu'un seul pays dans le monde actuellement qui exige cela, et c'est l'Union soviétique. C'est le seul pays qui exige qu'on retire leur passeport aux gens qui arrivent par bateau ou par avion. Est-ce que nous allons nous adonner à cette pratique en adoptant ce projet de loi? Bien sûr que non, et c'est pourquoi il faut des changements. Il ne faut pas nous décharger sur les compagnies aériennes de la responsabilité de décider si tel ou tel voyageur est un réfugié. C'est là un droit fondamental d'un État souverain, droit dont nous sommes en train de nous départir.

Je pourrais continuer à énumérer ainsi toutes les injustices et les idioties de ce projet de loi, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des façons de s'y attaquer. Faisons-le dans la tradition canadienne. Allons de l'avant, ne tombons pas dans le rétro, la réaction ou la bêtise. Reconnaissons qu'il y a un problème sérieux au plan des réfugiés et qu'il faut faire preuve d'initiative. Le Canada l'a déjà fait dans le passé.

L'initiative la plus importante qu'on pourrait prendre au Canada consisterait à encourager le gouvernement actuel et ceux qui lui succéderont à accorder la priorité en matière de politique étrangère à des démarches visant à résoudre la question des réfugiés, à trouver des moyens d'assurer une intervention internationale concertée, à assurer le partage des tâches, à répondre aux attentes des 50 millions de sans-foyer de la planète, à cultiver la tradition de compétence, de bienveillance et de tolérance pour laquelle le Canada est réputé parmi les agences internationales. Partons de cet acquis et faisons preuve de leadership sur le plan international.

Les Canadiens se demandent toujours quelles initiatives ils pourraient prendre sur le plan international. Le Canada n'est pas une grande puissance nucléaire dotée de fusées et de missiles. En s'efforçant de trouver des solutions au problème fondamental des réfugiés dans le monde, le Canada a l'occasion de s'affirmer comme chef de file mais nous refusons de la saisir. Nous gaspillons cette occasion en adoptant une mesure législative comme celle qui est devant nous aujourd'hui.

En conclusion, je dirais qu'il existe selon nous des moyens de réprimer les abus, mais ce ne sont certainement pas ceux qu'on nous propose dans cette mesure législative. Si le gouvernement cherche vraiment des solutions valables, alors pourquoi n'est-il pas disposé à revoir cette mesure? Revenons aux recommandations du comité de la Chambre. Efforçons-nous de mettre de l'avant un projet de loi qui soit convenable et juste tout en s'attaquant efficacement aux abus. C'est sur cette base que nous serons en mesure de montrer aux autres pays du monde que la question des réfugiés peut être résolue dans un esprit de générosité, de tolérance et de compassion.

• (1130)

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires?

M. Lewis: Monsieur le Président, c'est à se demander si le député ne prêche pas pour sont saint.

Le député est-il d'accord avec M. Sid Stevens, directeur des services d'urgence de la *Sun Youth Organization*, qui disait du projet de loi que c'était «une victoire pour les véritables réfugiés»? M. Stevens disait également: «Nous nous assurerons que les réfugiés qui viennent ici sont de vrais réfugiés». Je désire faire remarquer que le groupe de M. Stevens, qui donne une aide d'urgence aux demandeurs de statut de réfugié, a également dit: «Dans le monde entier on sait que le Canada est facile à attendre... A long terme, les véritables réfugiés qui attendent leur tour profiteront de cette mesure». Le député est-il d'accord avec cela?

M. Axworthy: Monsieur le Président, si le député veut des citations, je le renvoie aux déclarations d'Amnistie internationale, de la Coalition canadienne des Églises, de la Conférence des évêques catholiques, du Comité central de l'église mennonite, aux nombreuses organisations qui ont dit que cette mesure législative était une mascarade.

Le député nous montre qu'il ne comprend pas le système de détermination du statut de réfugié accepté au Canada, un système que nous avons respecté et sur lequel nous avons bâti. Tout le monde a le droit de demander le statut, mais il appartient au pays hôte de déterminer comment la demande sera traitée. Des décisions de la Cour suprême et d'autres tribunaux nous ont amené à reconnaître le droit à un avocat, le droit de présenter des preuves ou des témoignages lors d'une audience, le jugement indépendant du problème et le processus d'appel. En fait, c'est ce que le comité des communes recommandait. C'est quelque chose que nous approuvons. Nous sommes prêts à l'accepter. Cela signifie que nous pourrions aborder la situation d'une juste façon.

Si le député craint que l'on se laisse attendre, que son gouvernement adopte les recommandations du comité où les membres de son parti étaient majoritaires.

La mesure législative préparée par son ministère ne remplit pas les conditions en vigueur à propos des réfugiés qui sont l'accès universel et le droit de demander le statut. Cette mesure autorise un premier tri, elle préjuge le réfugié avant qu'il n'ait la possibilité de présenter son cas.

Nous disons que si le gouvernement s'intéresse réellement à ce problème il collaborera. Ce qu'il dit, en réalité, c'est qu'il veut transgresser les obligations internationales, les décisions de la Cour suprême et la Charte des droits, alors nous ne sommes plus d'accord. Peu m'importe la personne que cite le député. Le fait demeure qu'ayant été ministre de l'Immigration pendant trois ans et demi je pense connaître beaucoup mieux cette question que M. Stevens.